

QUIBERON

INFINIMENT PRESQU'ÎLE



CHARTRE DE FLEURISSEMENT PARTICIPATIF

Commune de Quiberon

La possibilité est donnée aux Quiberonnais de contribuer à l'amélioration du cadre de vie par la plantation de fleurs sur le domaine public dans le respect de certaines règles transcrites dans une charte :

CHARTRE

Plantation et semis en bordure de mur sur les trottoirs, afin de laisser une largeur minimum de 1,5 mètre disponible.

Semis « pieds de murs » uniquement dans les interstices naturels du sol.

En aucun cas le fleurissement ne devra gêner le cheminement des piétons.

Le fleurisseur s'engage à en assurer l'entretien et la pérennité.

Si une autre personne intervient pour un riverain, l'accord de celui-ci devra être obtenu.

Aucune dégradation ne devra être faite sur les trottoirs.

Quiberon, le

Je soussigné

.....

Habitant à l'adresse suivante :

m'engage à respecter cette charte et m'engage à fleurir et à entretenir

la zone située

Le « fleurisseur »

Charte à nous retourner signée.

Ville de Quiberon - Station classée de Tourisme
Hôtel de Ville 7 rue de Verdun - CS 90801 - 56178 Quiberon cedex